

# CLIMATE INVESTMENT FUNDS

7 juin 2013

---

Résumé des coprésidents  
Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF  
29 – 30 avril 2013

## Coprésidents

M. David Kaluga, Zambie  
M. Frank Fasse-Metz, Allemagne

**POINT 1 ET 2 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ELECTION DES COPRESIDENTS**

1. Les participants à la réunion élisent M. David Kaluga, membre du Sous-comité du SCF représentant la Zambie, et M. Frank Fasse-Metz, membre du Sous-comité du CTF représentant l'Allemagne, en tant que coprésidents de la réunion conjointe.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Les Comités sont convenus de modifier l'ordre du jour provisoire, et adoptent l'ordre du jour faisant l'objet du document CTF-SCF/TFC.10/CRP.1

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. PREPARATIFS DE L'EVALUATION INDEPENDANTE**

3. Les Comités se déclarent satisfaits de la présentation sur les avancées de la préparation de l'évaluation indépendante des CIF et rappellent l'importance qu'elle revêt pour tirer les enseignements de l'action menée dans ce cadre. Ils demandent au Comité de contrôle de l'évaluation d'adresser aux membres des Comités, dans les meilleurs délais, le rapport initial de l'évaluation, un rapport provisoire ainsi que les observations du Groupe de référence international. Ils insistent sur l'importance des missions entreprises dans les pays qui permettront d'assurer la qualité de l'évaluation. Ils décident par ailleurs de placer sur le site Web des CIF la présentation PowerPoint qui leur a été faite.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. UTILISATION D'APPROCHES EVALUATIVES DANS LE CADRE DES ACTIVITES DES CIF**

4. La réunion conjointe, ayant examiné le document CTF-SCF/TFC.10/4, intitulé *Utilisation d'approches évaluatives dans le cadre des activités des CIF*, prend note avec intérêt de la synthèse présentée par les BMD sur : a) leurs systèmes actuels de suivi et d'évaluation ; b) les procédures régissant les approches évaluatives suivies dans le cadre de leurs opérations ordinaires ; c) l'application de ces systèmes et procédures aux activités financées par les CIF.

5. Les Comités invitent les services d'évaluation indépendante de chaque BMD à examiner dans quelle mesure ils peuvent intégrer les projets financés par les CIF dans leurs programmes ordinaires d'évaluation, et à leur faire rapport sur la question à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF de novembre 2013, afin que les Comités puissent se faire une idée de la proportion des opérations du portefeuille des CIF qui pourraient être prise en charge, à quel moment, et pour quel type d'évaluation.

6. Les Comités prient l'Unité administrative des CIF de travailler en collaboration avec les BMD en vue de la préparation d'une proposition, inspirée des approches évaluatives actuellement appliquées par les BMD, et de leur soumettre pour examen, en novembre 2013, une proposition chiffrée relative aux modalités et incitations qui pourraient être mises en place pour accroître le nombre d'initiatives prévoyant, dans leur conception, des approches évaluatives diverses n'entraînant pas d'obligations supplémentaires pour les pays pilotes. Il pourrait s'agir, entre autres, d'évaluations des impacts, d'évaluations quasi-expérimentales ou d'évaluations en temps

réel visant à produire des informations critiques pendant la phase de mise en œuvre des projets. En vue de la préparation de cette proposition, l'Unité administrative des CIF et les BMD sont invitées à :

- a) étudier, après avoir amplement consulté les pays pilotes et les pays partenaires, celles des opérations menées au titre de chaque programme des CIF qui pourraient être incluses dans le programme d'évaluation pendant leur phase de mise en œuvre ;
- b) tenir dûment compte des systèmes de suivi-évaluation qui existent d'ores et déjà dans les pays, et indiquer de quelle manière elles pourraient aider les pays à renforcer leurs approches, leurs capacités et leurs systèmes pour contribuer aux évaluations des initiatives financées par les CIF ; et,
- c) diffuser un avant-projet de la proposition aux membres des Comités d'ici le 16 août 2013, et solliciter leurs observations écrites, qui devront être soumises sur une période de trois semaines, afin que les propositions puissent être modifiées en fonction des commentaires reçus, puis présentées aux Comités le 7 octobre 2013 au plus.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES AU SEIN DES ENTREPRISES POUR LES FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES**

7. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF se déclarent satisfaits du document CTF-SCF/TFC.10/5 intitulé « *Élaboration d'un programme de gestion des risques au sein des entreprises pour les Fonds d'investissement climatiques* » ainsi que des propositions qu'il contient concernant la gestion des risques prioritaires et la mise en œuvre du programme ERM (Enterprise Risk Management) des CIF. Les Comités acceptent les risques de niveau 1 dont il est fait état dans ce document, sous réserve des commentaires formulés par écrit par les membres des Comités (voir le paragraphe 8 ci-après), et décident d'intégrer dans la liste des risques de niveau 1 le risque d'exécution dans les délais prévus des promesses de fonds aux CIF.

8. Les Comités du CTF et du SCF invitent leurs membres à soumettre leurs observations écrites sur les risques de niveau 1 visés dans le document à l'Unité administrative des CIF, d'ici le 20 mai 2013. L'Administrateur et l'Unité administrative des CIF sont invités à collaborer avec le groupe de travail qui a préparé le programme ERM, dans le but de réviser la liste des risques de niveau 1, en tenant compte des observations reçues, et à adresser la liste révisée par courrier aux membres des Comités pour approbation.

9. Outre la liste révisée des risques de niveau 1, les participants demandent au groupe de travail de présenter, d'ici la fin juin 2013, une proposition relative aux options et modalités possibles et de la diffuser aux membres des Comités pour commentaires, afin d'aider les Comités à déterminer la tolérance à l'égard des risques de niveau 1. En s'inspirant des commentaires reçus, le Chef de l'Unité administrative et les coprésidents de la réunion conjointe devront formuler des propositions à l'intention des membres sur les prochaines étapes à couvrir en vue de

la mise en œuvre du programme ERM, en précisant notamment s'il serait utile d'organiser une réunion conjointe des Comités pendant la période intersessions.

10. Les Comités encouragent les membres à se pencher sur la question des risques encourus, en vue de leur participation à une éventuelle réunion future.

11. Les Comités demandent en outre à l'Unité administrative des CIF et à l'Administrateur de préparer un projet de mandat pour le responsable senior de la gestion des risques et d'adresser par courrier aux membres des Comités pour examen et approbation, d'ici la fin juin 2013, ce projet de mandat ainsi que la liste détaillée des incidences budgétaires des différentes options.

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'ACTIVITE ET BUDGET POUR L'EXERCICE 14**

12. Les Comités du CTF et du SCF examinent et approuvent la proposition figurant dans le document CTF-SCF/TFC.10/7/Rév.1, *Plan d'activité et budget pour l'exercice 14*.

13. Les Comités accueillent favorablement le plan d'activité et notent que le budget des CIF proposé pour l'exercice 14 inclut les ressources administratives requises pour exécuter le programme de travail envisagé pour l'ensemble des services administratifs des CIF, c'est-à-dire l'Administrateur en tant que gestionnaire des actifs financiers des CIF, l'Unité administrative en tant que coordinateur central du partenariat des CIF et les cinq BMD en tant qu'entités d'exécution partenaires.

#### **POINT 9 (A) DE L'ORDRE DU JOUR. APPROBATION DE L'ETUDE SUR LA PARITE HOMMES-FEMMES DANS LE CADRE DES CIF**

14. Ayant examiné le document CTF-SCF/TFC.10/10 intitulé *CIF Gender Review*, les Comités du CTF et du SCF approuvent la teneur du document et demandent à l'Unité administrative des CIF de placer cette étude sur le site Web des CIF, et de travailler avec les BMD pour que des rapports annuels soient présentés à leur réunion conjointe sur les mesures prises en vue de l'intégration des questions de parité dans les activités des CIF.

#### **POINT 9 (B) DE L'ORDRE DU JOUR. ÉTUDE SUR LA PARITE HOMMES-FEMMES DANS LE CADRE DES CIF : PROPOSITION DE MANDAT POUR LE POSTE DE SPECIALISTE DE LA PARITE DES SEXES AU SEIN DE L'UNITE ADMINISTRATIVE DES CIF**

15. Ayant examiné le document CTF-SCF/TFC.10/8 intitulé *Proposed terms of reference for a gender specialist in the CIF Administrative Unit*, les Comités prennent note du mandat proposé et invitent l'Unité administrative des CIF et les BMD à étudier et à réviser ce projet de mandat afin de préciser : a) les responsabilités des BMD, compte tenu de leurs attributions respectives en termes de programmation, de conception et d'exécution des projets, de suivi et d'évaluation ; et b) les fonctions incombant au spécialiste, dont le recrutement est envisagé au sein de l'Unité administrative des CIF, en vue de la coordination de l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les politiques et programmes des CIF et des autres activités qu'il/elle devra engager, le cas échéant, pour que les résultats et les impacts des programmes des CIF bénéficient aux deux sexes. Le mandat révisé, accompagné d'une ventilation des incidences

budgétaires de l'engagement d'un spécialiste de la parité au sein de l'Unité administrative des CIF, sera adressé par courrier d'ici la fin mai 2013 aux membres des Comités pour approbation. Un plan d'action visant à donner suite aux recommandations formulées dans l'Étude de la parité hommes-femmes devra être formulé et appliqué en tenant compte de cette division des responsabilités.

16. Dans les dix-huit mois suivant le recrutement du spécialiste de la parité des sexes, l'Unité administrative des CIF préparera un rapport sur les suites données aux recommandations formulées dans l'Étude de la parité hommes-femmes et le soumettra pour examen à la réunion conjointe des Comités.

17. L'Unité administrative des CIF est invitée à diffuser, avec la collaboration du comité des BMD, le mandat révisé ainsi qu'un exposé des objectifs et des résultats escomptés en matière de parité des sexes au titre du plan d'activité pour l'exercice 14.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR. PRESENTATION DES OBSERVATEURS AUX COMITES**

18. Les Comités se déclarent prêts à suivre les présentations émanant d'observateurs représentant les peuples autochtones et la société civile, et :

- a) conviennent qu'un représentant de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones devrait être invité à participer en tant qu'observateur aux réunions des comités et sous-comités des CIF ;
- b) confirment une nouvelle fois que les organisations de la société civile représentées au Comité du CTF sont notamment des ONG, des institutions de développement et de protection environnementale, des groupes de réflexion actifs dans ces domaines, et des groupements représentant des populations locales et des peuples autochtones ;
- c) invitent les observateurs représentant des peuples autochtones à développer et étayer leurs demandes de financement des activités de communication, de sensibilisation et de renforcement des capacités visant à faciliter leur engagement au niveau régional et national, en tenant compte des liens entre les activités proposées et celles financées dans le cadre du mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones des populations locales du FIP, et de les présenter pour examen à la réunion conjointe des Comités de novembre 2013 ; et,
- d) invitent les observateurs de la société civile à développer et étayer, sur la base des commentaires formulés durant la présente réunion, leur proposition relative à une stratégie concernant la participation d'observateurs aux réunions des CIF ainsi qu'une proposition connexe de financement, en vue de leur examen à la réunion conjointe des Comités de novembre 2013.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES MESURES DESTINEES A AMELIORER LES OPERATIONS DES CIF**

19. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF font bon accueil au document CTF-SCF/TFC.10/Inf.3, *Rapport d'avancement sur les mesures destinées à améliorer les opérations des CIF*, et constatent avec satisfaction qu'il a été donné suite aux mesures convenues en novembre 2011. Ils se disent notamment satisfaits d'apprendre que l'Unité administrative des CIF a engagé une procédure d'enregistrement auprès de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI) et que des mesures ont été prises pour s'assurer que tous les projets soumis à l'Unité administrative des CIF comportent des indicateurs de développement.

20. Les Comités invitent l'Unité administrative des CIF à travailler avec le Comité des BMD pour leur soumettre des recommandations sur la façon dont les obligations définies par les CIF en matière d'établissement et de notification de rapports pourraient être rationalisées pour plus d'efficacité et pour réduire les coûts de transaction.

**POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LE SUIVI ET L'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DANS LE CADRE DES CIF**

21. Les Comités se déclarent satisfaits des mesures engagées par l'Unité administrative des CIF en vue de la mise en place d'une plateforme Web de suivi et d'évaluation.

**POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION D'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LA MISE EN PLACE DE CONDITIONS PROPICES A LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE**

22. Les Comités prennent acte de la proposition d'établissement de rapports sur la mise en place de conditions propices à la promotion des investissements dans le secteur de l'énergie. Conscients que la première version de cette proposition a été formulée par le Sous-comité du SREP, ils conviennent que l'examen de la proposition incombe à celui-ci.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES**

23. Les Comités décident d'élire les coprésidents de la réunion conjointe à la réunion qui se tiendra six mois après le Forum de partenariat. Un coprésident représentera un pays bénéficiaire admissible, et l'autre un pays bailleur de fonds. Les coprésidents sont élus pour un mandat de dix-huit mois.

24. Les Comités demandent à l'Unité administrative des CIF de préparer une proposition relative au financement des coûts de participation des coprésidents des CIF représentant des pays bénéficiaires admissibles et de la leur soumettre pour examen à la prochaine réunion.

**CLOTURE**

25. La réunion est déclarée close le mardi 30 avril.